

LA MUSIQUE

LE CURSUS INSTRUMENTAL

Concerne les élèves ayant déjà commencé l'étude d'un instrument

DU 1^{er} CYCLE AU CYCLE À ORIENTATION AMATEUR (COA)

L'enseignement initial des classes instrumentales est organisé en trois cycles.

Après un 1^{er} cycle de détermination, le cycle 2 prépare à un Brevet d'Études Musicales (BEM). Le cycle à Orientation Amateur (COA) clôt ce premier parcours avec le Certificat d'Études Musicales (CEM).

Les cours ont lieu en soirée, le mercredi ou le samedi. Chaque élève intégrant le conservatoire suivra les enseignements obligatoires suivants :

1^{er} cycle de détermination

- Cours d'instrument : 30 à 40 min de cours individuel par semaine (la durée du cours dépend du niveau)
- Formation musicale (solfège) d'une durée de 1 h 30 par semaine
- Durée du cycle : quatre à cinq ans
- Une pratique collective, orchestre, ensemble instrumental, chœur peut s'ajouter à ces temps de cours. Elle devient obligatoire à partir de la 3^e année du premier cycle.

2^e cycle – Formation au Brevet d'Études Musicales (BEM)

- Cours d'instrument : 45 à 50 min de cours individuel par semaine (la durée du cours dépend du niveau)
- Formation musicale (solfège) d'une durée de 1 h 30 à 2 h par semaine
- Durée du cycle : quatre à cinq ans
- Une pratique collective (orchestre, ensemble instrumental, musique de chambre, chœur) s'ajoute à ces temps de cours.

Cycle à Orientation Amateur (COA) – Formation au Certificat d'Études Musicales (CEM)

- Cours d'instrument : une heure de cours individuel par semaine
- Formation musicale : trois heures par semaine
- Durée du cycle : un à trois ans
- Une pratique collective dirigée (orchestre, ensemble) et non dirigée (musique de chambre) est obligatoire à compter du 3^e cycle.

Inscriptions en ligne
du 15 mars au 12 avril 2023

Tests d'entrée
Samedi 13 mai 2023

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Pour les personnes emménageant sur
Reims et ses environs en Juillet / Août

Tests d'entrée
Mercredi 6 septembre 2023

Conditions d'accès au cursus instrumental : avoir fait au minimum une année d'instrument et de formation musicale (solfège) suivant l'âge des candidats.

Programme de l'examen d'entrée :

- Une épreuve instrumentale : une pièce au choix du candidat
- 1 évaluation de formation musicale (les programmes de formation musicale sont en ligne sur le site du conservatoire).

Après l'obtention du CEM, l'enseignement initial se termine au conservatoire, les élèves peuvent alors soit se diriger vers un parcours individualisé non diplômant, soit poursuivre leurs études instrumentales en Cycle à Orientation Professionnelle (COP).

CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

Ce cycle prépare au Diplôme d'Études Musicales (DEM). Il permet la formation initiale d'un élève souhaitant prendre une orientation professionnelle. L'entrée en COP est subordonnée à la réussite de l'examen d'entrée qui se déroule chaque année en octobre.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Examens d'entrée
mi-octobre 2023

Le DEM est le niveau requis pour une entrée au CEFEDM ou en licence option pratiques musicales spécialisées ou composition à l'URCA de Reims et aux Pôles supérieurs.

L'élève inscrit en COP au CRR bénéficiera d'un enseignement instrumental individuel d'1 h 30 par semaine et devra s'inscrire aux différentes disciplines qui lui permettront d'obtenir son DEM (formation musicale, analyse, culture, écriture, musique de chambre, orchestre, jazz, direction d'orchestre, direction de chœur...).

Conditions d'accès :

- Être titulaire au minimum de l'examen de fin de 2^e cycle d'instrument
- Avoir validé son CEM de formation musicale ou être inscrit en 3^e cycle de formation musicale.

Programme de l'examen d'entrée :

- Un programme au choix du candidat pris dans une liste affichée dans le hall du CRR quatre mois à l'avance (juin 2023)
- Une œuvre imposée affichée 6 semaines avant l'épreuve (23 août 2023)
- Un déchiffrage
- Un entretien avec le jury.

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

Ce cycle s'adresse aux étudiants possédant à minima leur UE principale d'un DEM. Il est accessible sur examen d'entrée, ce cycle a pour objectif de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers, ainsi que les concours nationaux ou internationaux.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Examens d'entrée
mi-octobre 2023

Conditions d'accès :

- Être titulaire de l'U.E. du DEM dans sa discipline instrumentale

Programme de l'examen d'entrée :

- Programme libre au choix du candidat d'une durée de 20 min

LA MUSIQUE ANCIENNE

La musique ancienne est une partie essentielle de l'héritage culturel européen, intimement liée à d'autres expressions artistiques telles que la danse, le théâtre et l'architecture. Elle s'étend sur plus de mille ans de musique, écrite ou transmise par tradition orale, depuis le Moyen-Âge jusqu'à la fin du 18^e siècle.

Les cursus des instruments de musique ancienne (clavecin, flûte à bec) suivent le même modèle que celui du cursus instrumental, que ce soit en termes de cycles, de durée de cours et de certification.

D'autres disciplines plus spécialisées s'ajoutent (alto baroque, violon baroque, violoncelle baroque, basse continue, théorbe, luth, traverso...)

L'initiation à la musique ancienne est une option ouverte à tous les instrumentistes et chanteurs. Elle peut être abordée de manière individualisée ou en musique de chambre, sur instruments modernes comme anciens.

La durée hebdomadaire de cours est fonction des choix d'orientations des élèves et des enseignants (cours individualisé et musique de chambre).

Conditions d'accès : l'initiation à la musique ancienne est accessible aux élèves ayant atteint le niveau 2C3 de leur instrument moderne.

Programme de l'examen d'entrée : un programme libre au choix du candidat.

LE DÉCHIFFRAGE AU PIANO

Déchiffrer, permet de découvrir un répertoire immense (en solo ou avec un partenaire) et de développer l'autonomie ; ainsi est-il nécessaire de faire le lien entre l'analyse, les acquis théoriques (tonalités, cadences, accords,...) et la technique instrumentale (connaissance du clavier). Déchiffrer c'est savoir s'imprégner d'un style, d'une époque, d'une technique d'écriture, du mode de jeu d'un compositeur.

Conditions d'accès : le 1^{er} niveau de déchiffrage est accessible à tout élève pianiste ayant atteint la fin du 1er cycle. Les élèves peuvent intégrer les niveaux 2, 3 et 4 après un test de déchiffrage.

L'examen de fin du niveau 4 permet de valider l'UE libre du COP instrumental.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

Examen d'entrée
Mercredi 13 septembre 2023

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

L'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

L'accompagnement est une matière en constante évolution. Cette discipline très vaste aborde le répertoire instrumental, vocal, chorégraphique. La classe travaille régulièrement avec les enseignants des différentes classes instrumentales et vocales, avec les chefs de chœur et d'orchestre du conservatoire lors de différents projets.

L'accompagnement au piano est un prolongement des cours de déchiffrage.

Le cursus peut être abordé dès l'entrée en COA d'instrument suite à un examen d'entrée. Il permet également de valider l'UE libre du COP instrumental.

Conditions d'accès pour les élèves du conservatoire : être inscrit en COA de piano ou avoir validé le niveau 4 de déchiffrage.

Conditions d'accès pour les élèves extérieurs au conservatoire : examen d'entrée comportant les épreuves suivantes :

- Une exécution libre au piano de styles différents 15 à 20 min
- Un déchiffrage avec mise en loge de 10 min
- Un court entretien sur les études antérieures et les motivations.

Une réunion d'information et d'inscription est prévue avec le professeur de la discipline le samedi 9 septembre 2023.

LE PIANO COMPLÉMENTAIRE

Ce cursus est réservé en priorité aux élèves non-pianistes inscrits dans certaines disciplines du CRR et dont la composition des diplômes nécessite une connaissance et une pratique basique du clavier, il s'agit prioritairement des élèves en COP de formation musicale et en COP chant.

Les autres élèves (direction d'orchestre, écriture, instrumentistes...) y ont accès en fonction du nombre de places disponibles.

Le cursus de piano complémentaire s'établit sur deux ans :

- La 1^{re} année permet à l'élève d'acquérir la maîtrise élémentaire du clavier et la découverte du répertoire
- La 2^e année est plus particulièrement axée sur les spécificités du DEM que prépare l'élève (formation musicale, chant, direction d'orchestre, écriture...).

Les cours sont organisés en cours individuel de 20 à 30 min hebdomadaires selon le niveau. Une réunion d'information et d'inscription est prévue avec le professeur de la discipline le samedi 9 septembre.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

LE JAZZ EN COURS DE REFONTE Informations complémentaires à venir

LA COMPOSITION

Le cursus de composition se décline en trois branches distinctes amenées à se croiser tout au long du parcours : composition instrumentale, composition électroacoustique et composition / création (ouverture à d'autres spécialistes intéressés par le son, son écriture et les technologies) : plasticiens, danseurs, comédiens, auteurs, circassiens, marionnettistes, informaticiens...

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Examen d'entrée en licence composition
Vendredi 8 septembre 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

LE CURSUS COMPOSITION INSTRUMENTALE

Le cursus composition instrumentale doit permettre au compositeur d'être autonome dans des contextes de production professionnels, en avoir l'expérience et connaître le déroulement, sa méthodologie et ses étapes de la conception à la représentation publique.

Il aura écrit en fin de cursus des œuvres allant du soliste à l'ensemble instrumental, voire orchestre si l'opportunité se présente. Outre des pièces instrumentales, son catalogue comprend au moins une œuvre intégrant la voix chantée, une œuvre mixte alliant électronique et instrument traditionnel, et une œuvre intégrant ou en regard d'une autre forme d'expression choisie librement : théâtre, danse, arts plastiques, cirque, images ...

Cursus ouvert à partir de l'âge de 8 ans avec programme allégé

Conditions d'accès pour une entrée en 1^{er} ou 2^e cycle

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites, enregistrements.

Conditions d'accès pour une entrée en COA 1 / COP 1 / Licence composition instrumentale

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites, enregistrements
- Avoir validé le 2^e cycle de formation musicale (attestation de niveau ou test de formation musicale).

LE CURSUS COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Le cursus composition électroacoustique doit permettre au compositeur d'être autonome dans des contextes de production professionnels, en avoir l'expérience et connaître le déroulement, sa méthodologie et ses étapes de la conception à la représentation publique.

Il aura composé en fin de cursus des œuvres utilisant la stéréophonie ainsi que le multipiste, écrit une pièce mixte (dont la partie instrumentale ou vocale peut être improvisée par l'interprète), et avoir réalisé au moins une partition (pouvant être une partition graphique) d'une de ses œuvres même si seulement électronique.

Outre les pièces mentionnées, son catalogue comprend au moins une œuvre intégrant ou en regard d'une autre forme d'expression choisie librement : théâtre, danse, arts plastiques, cirque, images...

Conditions d'accès pour une entrée en 1^{er} ou 2^e cycle :

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites, enregistrements.

Conditions d'accès pour une entrée en COA / COP 1 / Licence composition électroacoustique

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de création : partitions écrites ou enregistrements.

LE CURSUS COMPOSITION-CRÉATION

Le cursus composition-création doit permettre à l'artiste, pas forcément musicien à la base, d'être autonome dans des contextes de production professionnels intégrant le son, en avoir l'expérience et connaître le déroulement, sa méthodologie et ses étapes de la conception à la représentation publique.

Ce cursus, de trois ans maximum, est mené en partenariat notamment avec l'ESAD de Reims (École Supérieure d'Art et Design) et permet aux plasticiens (mais aussi cirassiens, danseurs, comédiens, informaticiens, marionnettistes ou autres spécialités) d'intégrer le cursus de composition librement pour la réalisation d'un projet artistique précis, évoqué en entretien.

Ce projet induit l'utilisation du son dans le sens d'une conception musicale, et établit que cette démarche est artistiquement nécessaire.

Dans cette voie, l'élève s'engage à suivre trois options, en maximum trois ans.

Un projet artistique (ou étape d'un projet global) doit être réalisé annuellement, et fait l'objet d'une présentation publique validée par le conservatoire.

Le conservatoire se réserve la possibilité de partenariats pour sa réalisation si le projet induit d'autres compétences que celles proposées en son sein : ESAD, CÉSARÉ, SAINT-EX-culture numérique, CNAC, ESNAM, La Comédie, le manège-scène nationale ...

Cursus ouvert aux personnes possédant une maturité artistique

Conditions d'accès pour une entrée dans ce cursus

- Entretien avec le candidat portant sur sa motivation et son projet
- Présentation au jury d'un dossier de créations réalisées.

LA DIRECTION D'ORCHESTRE

Le CRR de Reims propose un cursus complet de direction d'orchestre s'adressant aux chefs amateurs ou futurs professionnels.

La fonction de chef d'orchestre implique de nombreuses compétences. Des qualités artistiques en priorité : le chef travaille la sonorité collective de l'orchestre et élabore l'interprétation à la fois personnelle, juste et fidèle d'une œuvre qu'il doit partager avec les musiciens.

Le cursus de direction d'orchestre est composé de trois cycles.

Le cycle 1 d'une durée d'un an est probatoire. Il constitue une initiation à la direction d'orchestre sous forme de cours collectif de 2 h et d'un cours technique de 30 min par semaine, ainsi que le travail devant l'orchestre avec un calendrier spécifique.

Pendant les cycles 2 et 3 amateur, les élèves travaillent sur les bases techniques de la direction d'orchestre : organiser le travail d'un chef avant la répétition, choisir un programme, analyser des partitions, de la gestique, des problématiques instrumentales, etc...

Pendant la répétition : savoir faire travailler, savoir réagir aux différentes situations, gérer un groupe.

Le conservatoire propose également un cycle à orientation professionnelle permettant d'obtenir le DEM de direction d'orchestre. Niveau requis pour une entrée en licence pratiques musicales spécialisées à l'URCA.

Conditions d'accès en cycle 1 : examen d'entrée théorique et avoir validé son cycle 2 de formation musicale.

Conditions d'accès en cycles 2 et 3 amateur : examen théorique et examen pratique devant l'orchestre.

Conditions d'accès en cycle à Orientation Professionnelle (COP) : examen théorique et examen pratique devant l'orchestre.

Examen d'entrée en initiation, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle : septembre 2023

Examen d'entrée en COP : mi-octobre 2023

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

LA FORMATION MUSICALE

Tout élève inscrit au CRR pour l'étude d'un instrument, du chant ou de la danse doit suivre obligatoirement un cursus de formation musicale spécifique et adapté.

La formation musicale est l'étude du langage musical (la note, le rythme, l'audition) qui permet de jouer d'un instrument, de chanter, de danser.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec les enseignants
Samedi 9 septembre 2023

L'obtention d'un diplôme comporte toujours une unité d'enseignement dominante (instrument, chant, danse), ainsi que la validation d'un cycle en formation musicale, mais également une unité d'enseignement complémentaire (orchestre, chorale, histoire de la danse).

Le cursus initial de formation musicale comprend :

- Un cycle 1 d'une durée de quatre à cinq ans (1 h 30 de cours hebdomadaires)
- Un cycle 2 d'une durée de quatre à cinq ans (1 h 30 de cours hebdomadaires du 2C1 au 2C3 et 2 h en 2C4)
- Un 3^e cycle à orientation amateur d'une durée de trois ans maximum (3 h de cours par semaine).

Conditions d'entrée du 1^{er} cycle au COA : sur test d'entrée en même temps que les examens d'entrée en instrument, chant et danse.

En cas de places disponibles, les cours de formation musicale peuvent être ouverts à des élèves n'étudiant pas une discipline instrumentale ou vocale au conservatoire.

Le conservatoire propose également un cycle à orientation professionnelle permettant d'obtenir le DEM de formation musicale (6 h de cours hebdomadaires).

Conditions d'accès au COP de formation musicale : sur concours d'entrée, il est organisé en début d'année scolaire. Ne peuvent se présenter que les élèves ayant obtenu leur CEM de formation musicale. Le CEM d'instrument sera nécessaire pour l'obtention complète du DEM de formation musicale.

Examen d'entrée en COP : mi-octobre 2023

L'ÉCRITURE MUSICALE

Etudier l'écriture musicale permet de s'approprier, par la pratique, les langages musicaux des grands courants stylistiques de l'histoire de la musique. L'interprète en retire une connaissance approfondie des œuvres qu'il joue, et le compositeur une plus grande acuité musicale appuyée sur des savoirs faire.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec les enseignants
Samedi 9 septembre 2023

L'écriture musicale fait appel à deux techniques complémentaires : l'harmonie étudie les accords et leurs enchaînements, tandis que le contrepoint considère la superposition de plusieurs lignes mélodiques.

Le cursus d'écriture est composé d'une année d'initiation, de trois cycles amateurs, d'un cycle à orientation professionnelle (COP) et d'un cycle de perfectionnement. Les temps de cours s'échelonnent de 30 min en initiation à 2 h par semaine en 3^e cycle et perfectionnement.

Conditions d'accès à l'initiation : être inscrit au minimum en 2^e année du 2^e cycle de formation musicale (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

Conditions d'accès au 1^{er} cycle : être inscrit au minimum en 3^e année du 2^e cycle de formation musicale ou avoir validé le brevet de fin de 2^e cycle de formation musicale (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

Conditions d'accès au cycle à orientation professionnelle (COP) : sur concours d'entrée après avoir obtenu l'UE principale du CEM d'écriture ou équivalent reconnu (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

Conditions d'accès au cycle de perfectionnement : avoir obtenu l'UE principale du DEM d'écriture ou équivalent reconnu (entretien avec le professeur en début d'année scolaire).

LA CULTURE MUSICALE

La culture musicale réunit un ensemble de disciplines et de pratiques qui stimulent et nourrissent l'activité du musicien : cours d'analyse, d'histoire de la musique, ateliers de commentaire d'écoute. Ces enseignements se situent dans la continuité des cursus de formation musicale et sont en connexion avec les cours d'écriture musicale et de composition.

Inscriptions en ligne
du 12 juillet au 20 août 2023

Rencontre avec l'enseignant
Samedi 9 septembre 2023

Le cursus de culture musicale comprend :

- Un cycle 1 d'analyse musicale d'une durée d'un an (2 h de cours hebdomadaire)
- Un cycle 2 de culture musicale d'une durée de deux ans (3 h de cours hebdomadaire)
- Un cycle à orientation amateur (3^e cycle COA) d'analyse et culture musicales d'une durée d'un an (2 h de cours hebdomadaire)
- Un cycle à orientation professionnelle (3^e cycle COP) comprenant analyse et histoire de la musique d'une durée de trois ans (deux cours hebdomadaires de 2 h chacun).

Conditions d'accès : sur entretien avec le professeur de culture musicale et selon le niveau de formation musicale acquis.